

⊙ Antoine Louis Blanche et les débuts de l'inoculation vaccinale à Rouen et en Seine-Inférieure au début du XIXe siècle – Dr Feltgen (séance du 18 mars 1998)

Il y a deux cents ans, en septembre 1798, paraissait à Londres un ouvrage qui allait bouleverser la lutte contre les maladies infectieuses et qui allait contribuer à la naissance d'une médecine préventive efficace.

Ce livre, intitulé « *An Inquiry into the causes and Effects of the Variolae Vaccinae* » (Une enquête sur les causes et les effets de la variolae-vaccinae), était l'œuvre d'un médecin anglais dont la gloire égale aujourd'hui celle de Pasteur au Panthéon des bienfaiteurs de l'humanité. Il s'agissait d'Edward Jenner.

Il naît le 17 mai 1749 à Berkeley, petit bourg proche de Gloucester, au sud-ouest de l'Angleterre. Après un apprentissage de chirurgie, notamment auprès du célèbre John Hunter à Londres, il retourne en 1772 exercer son art dans sa campagne natale. Esprit curieux et observateur, il étudie en naturaliste les mœurs du coucou et soumet en 1788 un article à la Royal Society, qui lui vaudra son admission au sein de cette prestigieuse assemblée. Mais ce n'est pas à la zoologie qu'il devra sa célébrité.

Au cours de ses visites, il est amené à constater qu'une affection animale, le cow-pox, transmise à l'homme, semble conférer à celui qui en est atteint, une immunité durable vis à vis de la petite vérole ou variole.

En 1796, il utilise les sérosités contenues dans les pustules de cow-pox, ou vaccine, présentes sur la main d'une jeune fermière, pour inoculer le jeune James Phipps, âgé de huit ans. Quelques mois plus tard, il pratique l'inoculation de la variole sur ce garçon : aucun effet ne se produit. Jenner en conclut que le cow-pox, ou vaccine, protège effectivement les humains contre la petite vérole.

Il s'agit de la première observation de ce type qui fera l'objet d'une publication et d'une exploitation par la communauté scientifique.

Nous ne rentrerons pas ici dans le débat consistant à discuter à Jenner la priorité de cette observation. Citons simplement cette phrase du médecin français Husson, datant de 1821 : « *Convenons cependant qu'il y a un intervalle immense à franchir entre des observations isolées, et les heureux résultats qu'on peut s'en promettre, et que si Jenner n'est pas, à proprement parler, l'inventeur de la découverte, au moins il a eu le talent d'en tirer tous les avantages que les premiers observateurs n'avaient fait qu'indiquer ou entrevoir.* »¹

Pour comprendre l'importance de l'observation de Jenner, il nous faut dire un mot de ce que représentait la variole à cette époque.

Au XVIIIe siècle, certains estiment qu'environ 10% de la population mouraient de la petite vérole, ce qui est considérable et représentait alors la première cause de mortalité.²

Près de 80% des humains contractaient ce mal. La mortalité était importante, concernant 4 à 20% des cas, voire beaucoup plus, jusqu'à 60%, selon que la variole était discrète, maligne ou confluyente. Plus de 90% des décès concernaient des enfants de moins de dix ans.³

La variole, qui aurait fait plus de 60 millions de victimes au XVIIIe siècle⁴, sévissait de façon endémique, avec des poussées épidémiques à intervalles plus ou moins réguliers. Personne n'y échappait. La variole mortelle de Louis XV, en mai 1774, en fut l'exemple le plus illustre.

¹ PANCKOUCKE ; Dictionnaire des sciences médicales. Tome 56^e, 1821, p 396. article vaccine.

² DARMON Pierre- *La variole, les nobles et les princes*. Editions Complexe. 1989. P.20.

BAZIN Hervé- *Ce bon Docteur Jenner*. Editions Josette Lyon. 1997. P.13-14.

³ DARMON, id., p ; 32-34.

Quand elle ne tuait pas, la petite vérole défigurait ou handicapait ses victimes.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que l'homme ait toujours tenté de lutter contre ce fléau. Au XVIIIe, la seule solution efficace était de s'exposer volontairement à la maladie par le biais de l'inoculation. Ce procédé, importé en Europe en 1721 par l'épouse de l'Ambassadeur d'Angleterre en Turquie : Lady Mary Wortley Montagu, consistait à provoquer, à un moment choisi, une petite vérole bénigne chez un individu sain en lui inoculant de la matière provenant d'une pustule variolique d'un sujet malade.

Cette méthode connut un certain succès tout au long du XVIIIème siècle, non sans de nombreuses polémiques. Elle n'était en effet pas exempte de complications. La mortalité n'était pas négligeable, de 1 pour 50 à 1 pour 300.⁵ De plus, cette technique contribuait à la dissémination du germe variolique et à la transmission d'autres agents infectieux. Son intérêt était cependant indiscutable, et elle connut en France un certain succès dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle. Louis XVI et ses frères furent eux-mêmes inoculés en 1774 après la mort de Louis XV. De célèbres inoculateurs parcoururent ainsi le Royaume pour propager ce moyen préventif qui était encore relativement répandu à la toute fin du siècle lorsque apparut la vaccination.

A Rouen, Hardy obtint, en décembre 1788, le titre de médecin de la Généralité pour l'inoculation de la petite vérole. Il avait l'intention d'établir sur la paroisse de Sotteville un hospice d'inoculation.⁶ En pluviôse an VIII (janvier 1800), dans le cadre de l'enquête sur l'inoculation mise en place par l'Ecole de Médecine de Paris, un long questionnaire fut adressé aux médecins inoculateurs. A Rouen, ce questionnaire fut rempli par Le Prevost, Boisduval, Des alleurs, Pillore, Gamare et Lemaire-Ternante. Ce dernier, virulent partisan de l'inoculation, déclara avoir déjà inoculé à lui seul 5169 individus.⁷ C'est dans ce contexte que fut introduite la vaccination en France et dans notre région.

La vaccine fut apportée en France via l'Allemagne et la Suisse et les premiers inoculés le furent dès 1799.⁸ L'Ecole de Médecine de Paris, qui s'intéressait déjà activement à l'inoculation variolique, prit rapidement en considération les travaux de Jenner et nomma des commissaires pour faire des expériences sur la vaccine dès le mois de nivôse an 8 (janvier 1800).⁹ Dans le même temps, des commissaires furent nommés au sein de l'Institut National et, sur l'initiative du duc de La Rochefoucauld-Liancourt, une souscription fut ouverte en mars 1800 pour couvrir les dépenses nécessaires aux recherches sur l'inoculation vaccinale. Parmi les souscripteurs, on trouve d'illustres médecins (Thouret, Pinel, Cabanis, Guillotin, Fourcroy,...), des politiques (Lucien Bonaparte, Talleyrand, Fouché, Roederer,...) et bien sûr, le duc De La Rochefoucauld-Liancourt lui-même. On note également avec intérêt qu'y figure le nom du citoyen Beugnot, préfet de Seine-Inférieure.¹⁰

Les premiers essais de vaccination furent tentés par le Pr. Pinel à la Salpêtrière en avril 1800 (24 germinal an 8), mais ils ne furent pas concluants. Le 21 floréal suivant (11 mai 1800), un comité de plusieurs médecins fut formé pour faire des inoculations et le citoyen Aubert, de Genève, fut envoyé en Angleterre par l'Ecole de Médecine avec un certain nombre de questions concernant le cow-pox et son inoculation à l'homme.

Une maison, offerte par le médecin Colon, fut choisie pour y effectuer les expériences à venir. Du fluide vaccin parvint de Londres et, le 13 prairial an 8 (2 juin 1800), trente enfants sont vaccinés dans la maison du citoyen Colon. Sans succès. De nouvelles expériences s'avèrent indispensables. Le docteur Woodville, médecin de l'hôpital d'inoculation de Londres, vient à Paris avec du fluide vaccin le 7 thermidor an 8 (26 juillet 1800). Après quelques difficultés, le fils du docteur Colon est enfin vacciné avec succès le 20 thermidor an 8 (8 août 1800). La vaccine est ensuite rapidement transmise à des enfants trouvés et les contre épreuves, consistant à inoculer la variole à certains de ces enfants, ont lieu avec succès en fructidor an 8 (août 1800).

En vendémiaire an 9 (octobre 1800), le comité pour l'inoculation de la vaccine publie ses premières conclusions, affirmant l'innocuité de cette nouvelle méthode et son efficacité à prévenir la variole.¹¹ Dès lors, le signal était donné pour la propagation de la vaccine en France, et dans notre région en particulier. Et c'est là qu'intervient un chirurgien installé à Rouen : Antoine-Louis Blanche.

⁴ id., p.30

⁵ id., p.10 et 61.

⁶ HELOT René ; *Notes historiques sur l'inoculation de la petite vérole principalement à Rouen*. In : La Médecine et l'art en Normandie. Tome II. Rouen. Lestrinant. 1906 ; p. 253-264. Voir aussi ADSM, C.85.

⁷ ADSM, J 856.

⁸ DARMON Pierre- *La longue traque de la variole* ; Librairie académique Perrin. 1985 ; p. 177.

⁹ Rapport du Comité Central de Vaccine. Paris. An XI ; p. 4.

¹⁰ id.

¹¹ COLON François- *Histoire de l'introduction et des progrès de la vaccine en France*. Paris ; chez Le Normant ; An IX , 1801.

Antoine-Louis Blanche naquit le 23 décembre 1752 à Courgeron dans l'Orne. Après un apprentissage en chirurgie à Argentan, il alla passer 4 à 5 ans à Paris auprès de plusieurs maîtres dont il suivit les cours et obtint ensuite ses lettres de maîtrise de la ville d'Argentan. Le 30 novembre 1779 il est immatriculé sur les registres du Collège de chirurgie de Rouen, aspirant à y être agrégé. Il y effectue le grand chef d'œuvre du 30 décembre 1779 au 13 mars 1780 et, le mardi 14 mars 1780 il prête enfin serment pour sa réception au sein du Collège.¹² Un mois après, le 20 avril 1780 il se marie avec Marie Elisabeth Sophie Foulon, qui lui donnera de nombreux enfants (7 ?), dont deux seront d'illustres médecins. Nous connaissons mal l'activité de Blanche avant la révolution. Nous savons qu'il fut second prévôt du Collège de chirurgie de Rouen de septembre 1789 à octobre 1790, et qu'il en fut le premier prévôt d'octobre 1790 au 13 octobre 1791.¹³ Autrement dit, il en fut le dernier prévôt car Pecquet ne lui succéda que pour quelques semaines. En effet, le Collège étant supprimé aux termes de la loi Le Chapelier du 14 juin 1791, il tint sa dernière assemblée le 23 janvier 1792. A ce titre, c'est à Antoine-Louis Blanche que revint la tâche de rendre les comptes du Collège au tribunal de police de la municipalité de Rouen en décembre 1792¹⁴

Blanche accueillit favorablement l'époque révolutionnaire et prit rapidement part à la vie politique locale. On le retrouve en effet membre de la Société des amis de la Constitution de Rouen dès son établissement en juillet 1790.¹⁵ Mais, c'est essentiellement après l'avènement de la République et sous la terreur que notre chirurgien sembla jouer un rôle important.

Il fut au cours de l'an II l'un des leaders de la Société populaire qu'il dirigea pendant quelques temps en frimaire et nivôse (décembre 1793). En mars 1793, il signa avec d'autres « citoyens de Rouen » la demande de création d'un tribunal révolutionnaire pour le département.¹⁶

Il est à noter ici que Blanche ne fut pas le seul chirurgien jacobin à prendre part aux activités de la société populaire. Le plus connu fut sans conteste J.B.R. Laumonier (1749-1818) dont les discours de cette époque montrent tout ce que le citoyen et le chirurgien pouvaient espérer de ces bouleversements socio-politiques :

« Un nouvel ordre de choses vient de naître. Rendu à sa dignité naturelle, l'homme, en s'éveillant du pénible et douloureux sommeil de l'esclavage, brise avec fierté le sceptre du despotisme, dont le poids et la dureté paralysoient les ressorts de son âme.

*Guidée par des Loix sages et nouvelles, la liberté va, déployant toutes les facultés de sa raison, lui ouvrir les routes du bonheur. »*¹⁷

Et plus tard :

« Un nouveau sanctuaire s'ouvre aujourd'hui pour la culture de l'anatomie ; l'esprit des temps barbares qui la virent naître, qui la proscrivit, la persécuta, la rendit infâme et presque impraticable, n'est plus. La philosophie l'emporte !

*Préjugés religieux, superstition, piété fausse et mal entendue ; ordonnances et réglemens imbéciles qui en avez si long-temps retardé les progrès, disparaissent quand le flambeau de la raison s'allume ; vos ténèbres s'évanouissent. »*¹⁸

Blanche semble effectivement s'être servi de cette période et de sa position politique pour améliorer sa situation socioprofessionnelle. C'est à cette époque notamment qu'il devint chirurgien en chef des hôpitaux militaires à Rouen.

On signalera ici que le 5 frimaire an II (25 novembre 1793), il annonça à la société populaire qu'il remettait avec tous ses élèves de l'hôpital militaire, 12 chemises, 8 paires de bas et 300 livres pour les défenseurs de la patrie.¹⁹

¹² ADSM, 5 E 239.

¹³ ADSM, 5 E 227 et 5 E 245.

¹⁴ ADSM, 5 E 239.

¹⁵ CLERAMBRAY Félix. *La Terreur à Rouen, 1793-1794-1795. D'après des documents inédits.* Rouen. Lestringant. 1901.

¹⁶ F. CLERAMBRAY, id., p.80.

¹⁷ LAUMONIER- *Discours sur l'anatomie, prononcé le 2 Novembre 1791, dans l'Amphithéâtre Royal de Rouen, en présence des Corps administratifs et du Public.*

¹⁸ LAUMONIER – *Discours sur l'anatomie, prononcé le 2 septembre 1793, dans l'Amphithéâtre de l'Hôtel-Dieu de Rouen.* Rouen.1793.

¹⁹ F. CLERAMBRAY ; op. cit., p.269.

La chute de Robespierre et la répression qui s'ensuivit ne manquèrent pas de menacer Blanche et Laumonier.

Les lois du 14 et 21 Germinal an 3 (avril 1795), légalisèrent la répression vis à vis de l'ancien pouvoir jacobin. Le représentant du peuple en mission, Casenave, fut chargé de faire appliquer localement les lois sur le désarmement des terroristes. Les différentes sections de la commune de Rouen s'empressèrent alors d'établir les listes des individus mis en accusation en précisant les motifs justifiant le désarmement. Dans les premières listes établies, on retrouve le nom de quatre chirurgiens : Blanche, Laumonier, Gamare, Seyer et celui de l'officier de santé Dieu.²⁰ Certains sont dénoncés sans motif valable. D'autres, comme Laumonier et surtout Blanche, font l'objet de longues dénonciations.

Cinq sections dénoncent Blanche et de nombreux détails nous sont donnés par les 10^e et 12^e sections. Blanche est accusé d'avoir profité de sa position (en particulier comme membre du conseil d'administration du département et comme membre de la société populaire) pour avoir fait destituer certains de ses confrères afin d'obtenir leur place. Ainsi en aurait-il été de la fonction de panseur des galeux de l'hôpital militaire, occupé par Pillore ; du poste de médecin chargé du dépôt de Bicêtre, occupé par le citoyen Marc, médecin ; et surtout de la place de chirurgien major de l'hôpital militaire, occupée par le citoyen Lemaire de Ternantes.

Il est également accusé d'avoir été l'un des vingt membres de la société populaire qui, à l'époque du 31 mai, fit rapporter la délibération prise par huit cents membres qui rompait toute affiliation avec les jacobins de Paris. Parmi d'autres faits, on notera qu'il fut accusé d'avoir, avec Laumonier, refusé d'examiner dans de bonnes conditions « de décence et de pudeur » les prêtres détenus que leur infirmité pouvait excepter de la déportation.

Dans la première liste établie par le Conseil Général figurait donc le nom de Blanche. Le Conseil fit à son sujet les observations suivantes :

« Paroit avoir manqué aux bons procédés vis à vis des confrères, avoir cherché à agrandir son état à leur préjudice. Il s'est laissé entraîner quelquefois par l'exaltation. Il n'est pas sous ce rapport exempt de reproches. Il nous paroît plutôt devoir être rangé dans la loi du 14 que dans celle du 21 germinal. »²¹

Ainsi donc, Blanche bénéficia de la clémence qui caractérisa la répression post-thermidorienne dans notre département. Il bénéficia du décret du 14 germinal an 3 qui stipulait :

« que tous citoyens de bonne foi, lorsqu'il s'est trompé sur les moyens de servir son pays et d'assurer la liberté, l'établissement de la République, ne doit point, quand son erreur est dévoilée et qu'il l'avoue, craindre les poursuites dirigées contre les tirans abattus les 9 et 10 thermidor. »²²

Nous n'avons pas retrouvé d'éventuelles lettres de justification adressées par Blanche au Conseil Général, comme il en existe une de la main de Laumonier.

Notons également que Blanche, fut accusé avec d'autres par le biais de la publication du catalogue des livres de « *la bibliothèque des égorgeurs* ». On y trouve en effet l'ouvrage suivant : « *Le Thermomètre révolutionnaire, un volume in-folio, par Blanche, à la Girouette, rue de TOUSVENTS.* »²³

²⁰ B.M.R. ; fonds révolutionnaire I 5.

²¹ B.M.R., I 5, V.

²² B.M.R., I 5, V

²³ GOSSELIN E. ; *Principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen et dans les environs, de 1789 à 1795* ; Rouen ; 1867 ; p. 195-196.

Si Blanche n'était probablement pas exempt de reproches, il nous faut cependant être prudent quant à la véracité des faits qui lui furent reprochés. Nous avons par exemple pu vérifier ce qu'il en fut du citoyen Marc, chargé du dépôt de Bicêtre. Les archives du Collège de Chirurgie de Rouen nous révèlent en effet que dans la séance du 22 février 1790, Compaing étant premier prévôt, les membres eurent à délibérer pour savoir «*s'il ne seroit pas intéressant pour le Collège de réprimer un abus trop longtemps souffert dans la personne d'un nommé Marc, exerçant la chirurgie depuis nombre (d'années) dans la maison de Bicestre, dans la ville de Rouen et dans les environs.* »²⁴

« *Sur quoi les avis pris, il a été délibéré d'une voix unanime que le Sieur Marc soit disant chirurgien seroit poursuivi comme délinquant par toutes les voyes usitées et qu'avant tout on présenteroit un mémoire enforme de réclamation à la municipalité.* »²⁵

Dans cette affaire Blanche fut du même avis que la majorité et ne fit pas preuve d'une particulière volonté de nuire.

Quoiqu'il en soit tous ces événements n'empêchèrent pas Blanche de conserver son titre de chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rouen et de continuer à donner des cours d'anatomie et de chirurgie dans cet hôpital après thermidor et après la loi sur le désarmement, comme le prouvent les annonces insérées dans le Journal de Rouen.²⁶

A l'époque de l'introduction de la vaccine en France, nous savons simplement qu'Antoine-Louis Blanche, toujours chirurgien à Rouen, était membre du comité de santé (commission de médecine) près la mairie et semblait jouir d'une certaine réputation.

En Vendémiaire an 9 (octobre 1800), Blanche était à Reims pour y accoucher sa fille, alors qu' Husson, secrétaire du comité de vaccine de Paris y était venu vacciner et contribuer à l'établissement d'un comité d'inoculation de la vaccine, le premier en France. A son retour de Reims, Blanche se rendit à Paris pour y rencontrer le citoyen Colon, apprendre auprès de lui la méthode pour inoculer la vaccine et obtenir du fluide vaccin.

Il rentra à Rouen avec les instructions du docteur Colon, le précieux fluide et avec une ferme résolution:

²⁴ ADSM, 5 E 227

²⁵ ADSM, 5 E 245.

²⁶ Journal de Rouen et du département de la Seine inférieure, par Noël. Du 24 Vendémiaire de l'an III (n°24) = 15 octobre 1794

« *ARTS UTILES Cours d'anatomie.*

Antoine-Louis Blanche, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rouen, ouvrira un cours d'anatomie le 2 Brumaire prochain, au supplément de l'hôpital militaire, rue de Lille, à 10 heures et demie du matin ; il sera continué les duo&, quartidi, sextidi et octodi de chaque décade. Ceux de nos concitoyens qui désireront le suivre, se présenteront au citoyen Blanche avant cette époque, pour être inscrits : il leur donnera un billet de passe, afin que l'ordre ne soit point troublé dans l'asyle des défenseurs de la Patrie. »

Journal de Rouen et du département de la seine inférieure, par Noël, du24 Ventôse de l'an III (n°173) = 14 mars 1795

« *ARTS (UTILES Cours public*

Antoine-Louis Blanche, chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rouen, ayant fini son cours d'anatomie le 21 de ce mois, ouvrira un cours de chirurgie théorique et pratique, le 5 Germinal prochain, rue de Lille, à 10 heures et demie du matin, et continuera ses leçons tous les jours impairs de chaque décade, à la même heure. Pendant ce cours, il exercera ses collaborateurs et les étudiants qui en seront jugés capables, sur le cadavre, aux opérations de chirurgie ; il n'épargnera rien pour donner à son pays des hommes utiles à l'humanité souffrante. » Journal de Rouen, et du Département de la Seine-Inférieure, par Noël. Du 23 Vendémiaire de l'an IVe (N°23)= 14 octobre 1795

« *SCIENCES ET AR TS Cours d'anatomie public.*

Antoine-Louis Blanche chirurgien en chef de l'hôpital militaire de Rouen, ouvrira son cours d'anatomie au supplément dudit l'hôpital, rue Beauvoisine, le 2 brumaire prochain, à 11 heures du matin, et continuera à la même heure tous les jours pairs. »

« Les succès étonnants que venait d'obtenir la Vaccine chez nos voisins, n'ont pas tardé à me convaincre bientôt de toute l'efficacité de cette précieuse découverte. Fort de cette conviction, et glorieux de marcher sur les traces d'hommes dont la passion honorable consiste à bien mériter de l'humanité, je me suis empressé de propager parmi mes Concitoyens les bienfaits de la Vaccine. »²⁷

Dès son retour à Rouen, Blanche décida donc de propager la vaccine. Pour donner l'exemple, il commença, dès la fin de vendémiaire (21 octobre 1800), par vacciner sa petite fille âgée de treize mois et son gendre âgé de 26 ans. Peu après, il vaccina sa femme.

Pendant les six premiers mois (de vendémiaire à ventôse an 9), Blanche ne parvint à convaincre qu'un assez faible nombre de parents.

Le 9 Germinal (30 mars 1801), Blanche adressa une lettre au préfet pour lui demander l'autorisation de vacciner des enfants hébergés dans les hospices de la ville. Voici la réponse exemplaire que lui fit le Préfet Beugnot le 18 Germinal :

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 9 de ce mois, par laquelle vous me demandez à être autorisé de vacciner les enfans qui sont élevés dans les hospices de la ville de Rouen et à garantir ainsi une portion des citoyens confiés à mes soins, d'un fléau redoutable qui attaque la société depuis tant de siècles.

J'ai du accueillir avec un vif intérêt la proposition que vous me faites ; je considère l'inoculation de la vaccine comme un des plus utiles présens que nous ait fait l'art de guérir. J'ai été l'un des premiers à la recommander à la protection du Gouvernement, et je vois avec une véritable satisfaction que de plus en plus on en propage les bienfaits. D'après les succès obtenus à Londres, par Jenner, Woodvill et Pearson, en Allemagne par Decarro, Ballhorn et Stromeyer, en France par Thouret et d'autres médecins célèbres que possèdent Paris, Lyon et Genève ; la question est complètement décidée en faveur de la vaccine, elle triomphe de la prévention. S'il ne nous est pas encore permis d'espérer que nous parviendrons à extirper totalement la petite vérole, nous avons au moins entre les mains, le moyen de nous en garantir, par un procédé qui paraît aussi sûr que l'inoculation ordinaire, et qui n'offre ni les mêmes désagrémens, ni les mêmes dangers.

Je vous autorise donc, à soumettre à la vaccine six enfans de la Patrie pris dans une des maisons nationales de Rouen. Je n'y mets qu'une condition, c'est que vous y soumettiez en même tems le plus jeune de mes fils qui recevra le même virus vaccin et sera soumis au même traitement. Je vous félicite pour le zèle que vous mettez à propager les avantages d'une découverte qui intéresse autant l'humanité. Ce zèle vous assure des droits à l'estime de vos concitoyens et à la reconnaissance du Gouvernement.

*J'ai l'honneur de... ».*²⁸

Le plus jeune des fils du préfet, âgé de 18 mois, fut vacciné le 18 Germinal an IX. Dès lors, la vaccine fit de rapides progrès : 125 personnes furent ainsi inoculées en Floréal - dont le secrétaire de Préfecture, Pierre-Louis-Simon Galli, âgé de 42 ans - et 119 en Prairial. Les chiffres de Blanche allèrent ensuite en diminuant car le relais fut pris par d'autres officiers de santé.

Quant aux enfants des hospices, les six premiers vaccinés n'ont pas répondu aux attentes de Blanche, probablement parce qu'ils avaient déjà eu la petite vérole. Par la suite, ce fut le chirurgien en chef de l'hospice général, Maury, qui vaccina un grand nombre « d'enfants de la patrie ».

En onze mois, entre Vendémiaire et Fructidor de l'an 9, Blanche vaccina à lui seul 602 individus.

« De tous les points des divers départemens – écrivait-il en l'an 10 -, on me demandoit du fluide vaccin et des instructions pour cette inoculation, je m'empressais de satisfaire à l'une et à l'autre demande, autant

²⁷ BLANCHE A. L. ; *Recherches historiques sur l'ancienneté de la vaccine, et sur son application à l'espèce humaine, comme moyen préservatif de la petite Vérole ordinaire, avec la méthode de l'inoculer, suivie de faits, d'observations et d'un plan général d'inoculation.* ; Rouen, de l'imprimerie des Arts, rue Beauvoisine, n°88. An X.

²⁸ ADSM, J 855 On retrouve une copie de cette lettre dans l'ouvrage de François COLON : *« Histoire de l'introduction et des progrès de la vaccine en France »* ; Paris ; an IX. La lettre est datée du 18 germinal an 9 (8 avril 1801) et signée Beugnot.

qu'il dépendait de moi, et j'ai aujourd'hui la satisfaction d'apprendre que cette découverte est admise par la très-grande majorité des hommes instruits et désintéressés.

Dans les villes de ce département et de ceux qui nous environnent, la vaccine est inoculée avec succès, par des officiers de santé qui se sont chargés de cette sainte mission, et déjà des milliers d'enfants ont été soustraits par cette méthode aux ravages affreux de la petite vérole. »²⁹

Pour témoigner de la diffusion de la vaccine initiée par Blanche dans ce département, nous donnons ici copie d'une lettre adressée au Préfet de Seine-Inférieure par le sous-préfet de l'arrondissement de Neufchâtel, datée du 18 Floréal an 9:

« *Citoyen Préfet,*

Je crois vous faire autant plaisir que servir l'humanité en vous annonçant que l'usage de la vaccine non seulement est introduit mais même qu'il est pratiqué avec avantage dans cet arrondissement ; Plusieurs officiers de santé, Les Citoyens Lapierre à Neufchâtel, Cizeville à Forges et Engrand à Gournay s'en occupent avec succès;

Le premier avoit obtenu du vaccin à Rouen en faisant vacciner son enfant par le Citoyen Blanche, nous en a rapporté et a ensuite vacciné un grand nombre d'enfants en commençant par les siens et par les miens.

Les effets et les périodes ont été ceux annoncés par les gens de l'art qui nous ont écrit sur cette matière.

Je n'ai pas pu faire vacciner dans les hospices, parce qu'il n'y a pas d'enfants dans celui de Neufchâtel mais le Citoyen Lapierre, officier de santé de l'hospice et de la maison d'Arrêt offre ses soins gratuits à tous les enfants des pauvres qu'on voudra lui amener.

Il serait à désirer que cette découverte heureuse se propageât dans les campagnes de cet arrondissement où la Petite Vérole cause des ravages ordinairement très grands et je vous engagerai, Citoyen Préfet, à en faire un article de votre mémorial afin que les maires puissent en donner connaissance aux officiers de santé qui résident dans leurs communes et à tous leurs Concitoyens. »³⁰

Un autre document non daté que nous avons pu consulter, nous porte à croire qu'une démarche fut tentée auprès du Préfet pour officialiser l'action de Blanche, et en particulier pour l'autoriser à faire des tournées périodiques de vaccinations gratuites et à se transporter dans les endroits où pouvait se manifester une épidémie variolique. Il est probable que cette demande fut trop précoce car dans la réponse, il apparaît que l'efficacité préventive de la vaccine paraissait encore trop incertaine pour légiférer dans ce domaine. Le magistrat se devait encore de « ménager l'opinion publique ». En outre, si les compétences de Blanche n'étaient en aucune façon mises en doute, le Préfet ne souhaitait pas, qu'en matière de variole, « tout repose sur un seul homme ». Se posait également le problème de la rémunération : « *Dans quelle caisse trouveroit-on de quoi faire face à cette dépense ?* »³¹.

En fait, force est de constater qu'à cette époque, la diffusion de la vaccine ne se fit pas sans rencontrer un certain nombre d'obstacles. Le souhait du Préfet de ménager l'opinion publique reflétait bien l'incrédulité d'une majeure partie de la population et des officiers de santé eux-mêmes.

Ainsi, le citoyen Colon, médecin dont nous avons vu quel rôle important il joua dans les premiers temps de la diffusion de la vaccine en France, se sentit obligé de placer un avertissement au début de son ouvrage publié en l'an 9, et adressé *A tous les français qui redoutent la petite vérole, pour eux ou leurs enfans* ».

Il constatait qu'à l'heure où l'on consacre en Angleterre les travaux de Jenner, *la vaccine semble trouver en France plus d'opposition que jamais.* » La vaccine semblait en effet pâtir de « mensonges » et de « calomnies d'hommes intéressés à nuire ». Et Colon de poser cette question :

« *Que tous citoyens se demandent qu'est-ce qui dit du mal de la vaccine, et ils verront toujours que ce sont toujours quelques anciens inoculateurs qui ont écrit contre avant de la connaître, qui depuis n'ont cessé de la calomnier, et qui, dans l'instant où ses succès sont reconnus, redoublent d'efforts pour la perdre, et semblent prendre plaisir à la continuation de nos maux.*

²⁹ BLANCHE, op. cit., p. 16.

³⁰ ADSM, J 856.

³¹ ADSM, J 856.

*Je n'ai qu'un mot à dire : l'intérêt seul dirige ces ennemis de l'humanité. Ils décrivent la vaccine, parce qu'elle les empêche de gagner de l'argent. »*³²

L'accusation ne peut être plus claire.

Justement à Rouen, au début de l'an 10 (décembre 1801), paraît un ouvrage intitulé :

« Observations sur les effets de la vaccine, Comparée à l'inoculation varioleuse; et parallèle de ces deux méthodes d'inoculer. »

Sous prétexte de vouloir comparer ces deux méthodes de prévenir la variole, l'auteur, qui n'est autre que Lemaire de Ternantes, inoculateur rouennais particulièrement zélé, se borne à déconsidérer la nouvelle méthode d'inoculer avec une mauvaise foi évidente. Ainsi attaque-t-il les membres des comités de vaccine, en les comparant pour l'occasion aux médecins ayant créé la Société Royale de Médecine pour le seul fait que, comme il l'écrit : « ce sont les bêtes à cornes qui leur servent de ralliement », et de poursuivre :

*«Je suis donc fondé à croire qu'ils veulent être des médecins vétérinaires. Eh bien ! soit. Mais qu'ils s'en tiennent uniquement aux connoissances des maladies qui attaquent les animaux, et qu'ils abandonnent aux vrais médecins, les maladies qui sont de leur ressort. »*³³

Ses attaques se font plus précises quand il écrit:

« le crédit que cherchoient à donner à la vaccine, certains hommes réprouvés par l'opinion publique, et dont les talents ne pouvoient m'inspirer de la confiance, me rendit tout ce qu'on annonçoit suspect,... ».

Il faut dire ici que Lemaire Ternantes avait de bonnes raisons d'en vouloir à Blanche. Non seulement celui-ci était partisan de la vaccine, mais en plus, il n'avait pas du être totalement étranger au séjour que fit notre inoculateur dans la prison de Saint-Yon de messidor à fructidor an 11, en pleine terreur (du 24 juin 1794 au 19 août 1794).³⁴

Néanmoins, Lemaire Ternantes se trompait lorsqu'il écrivait avec rancœur :

« malgré tous les moyens que les vaccineurs emploient pour déguiser cette vérité, et malgré leur publication emphatique d'un grand nombre de signatures en faveur de cette secousse médico-révolutionnaire, son discrédit est aujourd'hui si grand, qu'on n'en parle que par dérision, ou pour citer ses effets funestes. » (p. 31).

A cette époque, il est vrai, la vaccine n'a pas que des défenseurs. Et Lemaire Ternantes n'est pas le seul inoculateur à l'attaquer avec virulence. Il paraît en effet répugnant, pour ces pourfendeurs de la vaccine, que l'on puisse être inoculé avec les humeurs prises aux ulcères du pis de vaches, à plus forte raison aux pis de vaches anglaises. Ne risque-t-on pas de voir sa tête s'orner d'une superbe paire de cornes ? Plus sérieusement, certains, comme Lemaire Ternantes, se posent la question du risque de transmettre à l'homme une maladie d'origine animale.

Cependant, face aux effets dévastateurs de la petite vérole, et devant les heureux effets des premières expériences, l'inoculation de la vaccine continue de progresser.

En Thermidor an 10 (10 août 1802), la commission de vaccine de la Société de Médecine de Paris adresse une note aux préfets, dans laquelle il est affirmé que : *« L'inoculation de la vaccine, expérimentée par-tout, par-tout efficace, est, au jugement de la presque totalité des médecins de l'Europe, le préservatif assuré de la petite vérole. »*

Et les membres de cette commission interpellent les magistrats en ces termes

« Le bien de l'humanité et l'esprit de notre mission nous font un devoir, CITOYEN PREFET, de vous inviter à désabuser ou rassurer ceux de vos administrés, prévenus ou timides, qui persistent encore à rejeter le bienfait de la vaccine. »

³² François COLON: *« Histoire de l'introduction et des progrès de la vaccine en France »* ; Paris ; an IX

³³ LEMAIRE-TERNANTE ; *Observations sur les effets de la vaccine,...* ; Frimaire an X ; Paris. p.6.

³⁴ CLERAMBRAY, op. cit., p. 328.

Ils leur demandent de s'appuyer dans cette mission bienfaitrice sur les sous-préfets, les maires et les pasteurs, afin de dissiper « les doutes des uns », de « subjuger la fatale incrédulité des autres » et d'opérer « le salut de tous »³⁵

Ce type d'exhortation ne semble cependant pas avoir été suffisant. Il fallut attendre 1804 pour voir le gouvernement prendre enfin des mesures destinées à promouvoir la vaccination à l'échelle nationale.

Déjà en 1803, le Premier Consul avait chargé son ministre de l'intérieur, Jean-Antoine Chaptal (1756-1832), médecin et chimiste, d'organiser une grande enquête sur la vaccination. Une commission fut nommée par la classe des sciences mathématiques et physiques de l'Institut National, pour examiner « la méthode de préserver de la petite vérole par l'inoculation de la vaccine ». Portal, Fourcroy, Hazard et Halle publièrent un rapport favorable.

Le 6 prairial an XI (26 mai 1803), une circulaire fut adressée aux préfets leur demandant d'organiser des dépôts de vaccine sur tout le territoire et de tout faire pour diffuser la vaccination parmi le peuple.³⁶

Mais ce ne fut réellement que le 14 Germinal an XII (4 avril 1804), que l'État mit en place une nouvelle organisation avec la création d'une « Société pour l'extinction de la petite vérole en France par la propagation de la vaccine ».

Au sein du nouveau comité central parisien, on retrouvait de grands noms comme ceux de Corvisart, Fourcroy, Pinel, Thouret, etc. ... Guillotin en était le président et Husson le secrétaire.

Pour la province était prévue la création d'instances locales.

En Seine-Inférieure, le préfet Jacques-Claude Beugnot, en poste depuis le 11 ventôse an 8, semble avoir pris de l'avance par rapport aux circulaires ministérielles.

Dés le début de 1803 (Pluviôse an 11), il avait déjà statué sur l'établissement d'un comité de vaccine à Rouen.³⁷

Ce ne fut toutefois que par l'arrêté du 20 Nivôse an XII (11 janvier 1804), que le Préfet établit officiellement un règlement pour la propagation de la vaccine dans le département. Cet arrêté fut approuvé par le ministre de l'intérieur le 4 Pluviôse suivant. (25 Janvier 1804).

Dans ce texte, le Préfet Beugnot, rappelant les avantages de la vaccine par rapport à l'inoculation en appelle au concours de toutes les personnes éclairées :

« On est à veille – écrit-il - de réaliser l'une des plus belles conquêtes que l'art de guérir ait faite sur l'infirmité humaine, et il est impossible de ne pas en saisir les moyens avec empressement. La disparition du germe variolique doit avoir sur la population, sur la santé, la beauté, le bonheur des races futures, une si haute influence, que l'administration, qui doit toujours, dans sa prévoyance, unir l'avenir au présent, serait coupable, si elle négligeait un aussi grand résultat.

*Mais comme elle ne peut qu'éclairer sans contraindre, elle appelle à concourir avec elle, les hommes distingués qui professent l'art de guérir, les membres des lycées, des académies, et des sociétés savantes, les fonctionnaires publics, et les hommes vertueux sans éclat, qui, retirés au fond des campagnes, laissent à d'autres le mérite de bien dire, et gardent pour eux celui de bien faire. L'Administration invoque sur-tout le concours de AM. Les curés ; c'est à eux qu'il appartient de faire circuler la conviction jusques dans les dernières classes de la société. Ils sont intéressés à prévenir le malheur, puisqu'ils sont toujours appelés à le secourir. Ils ne peuvent faire plus digne usage de l'empire qu'ils exercent sur l'opinion, ... ».*³⁸

Cet arrêté créait un comité central de vaccine établi dans la ville de Rouen et

³⁵ ADSM; J856

³⁶ ULRIKSON Alex , maîtrise d'histoire Rouen ; 1996 ; p. 138. La lettre citée n'a pas été retrouvée en 5M225. BAZIN, op. cit., p. 81

³⁷ ULRIKSON, op. cit., p. 139

³⁸ Arrêté préfectoral du 20 Nivôse an XII ; p. 4-5. ADSM: 5M225.

« composé des officiers de santé qui auront reçu des commissions spéciales pour propager la vaccine, soit dans les établissements publics, soit dans les arrondissements ».

« Le Comité aura dans son sein un bureau permanent de correspondance, auquel les autres membres, ... rendront compte des expériences qu'ils feront ».

Ce bureau de correspondance était composé des sept membres suivants :

- Gosseaume, médecin à Rouen, membre du jury de médecine.
- Roussel, médecin en chef de l'Hospice d'humanité, à Rouen.
- Laumomier, membre associé de l'institut, chirurgien en chef de l'Hospice d'humanité à Rouen
- Maury, chirurgien en chef de l'Hospice général à Rouen.
- Robert, pharmacien à l'Hospice d'humanité.
- Lamauve, chirurgien à Rouen.
- Et Blanche, chirurgien à Rouen.

Le bureau devait s'assembler à l'Hôtel de la Mairie. La création d'une salle de vaccine était prévue dans douze hospices du département dont l'hospice d'humanité pour Rouen.

L'article VIII stipulait que :

« Tout individu admis temporairement ou à perpétuité dans les Hospices cités en l'article VI, et dans les autres établissements publics, s'il n'a pas eu la petite vérole, sera soumis à la vaccination dans le mois qui suivra la publication du présent arrêté. »

Il en sera de même pour tous ceux qui y seront admis par la suite.

Par ailleurs,, il était prévu de vacciner gratuitement les indigents admis à la distribution des secours publics et listés par les bureaux de bienfaisance.

Quant aux élèves, ils ne pourront être admis dans les lycées, les écoles secondaires et primaires sans avoir été soumis au préalable à la vaccine.

Pour Rouen, des commissions furent délivrées aux officiers de santé suivants

- Les médecins Guersent, Desalleurs et Vigné.
- Les chirurgiens Seyer, Demay, Leprevost, Hardy et Jegu.

Ces officiers de santé devaient organiser des séances de vaccination deux fois l'année en faisant connaître huit jours à l'avance au maire de la commune l'époque de leur arrivée. Le maire devait, quant à lui, établir la liste des sujets étant dans le cas d'être vaccinés, c'est à dire n'ayant pas été atteints de la petite vérole.

Chacun de ces officiers de santé devait adresser un rapport de son activité et ses observations au bureau de correspondance du comité central.

Ce règlement devait être imprimé et publié dans toutes les communes le dimanche suivant sa réception et à l'issue de la messe paroissiale. Des exemplaires devaient également être adressés à toutes les autorités civiles et militaires.

Le bureau de correspondance du comité central se réunit pour la première fois le lundi 12 Germinal an XII (2 avril 1804) « dans le local de la société des pharmaciens cour du Luxembourg, emplacement de l'hôtel de ville ». Seul Maury était absent. Gosseaume fut élu président et Robert, secrétaire.

Le bureau se réunit à nouveau le 27 Germinal (17 avril) pour statuer sur des demandes de tablettes de fluide vaccin pour les cantons de Forges-les-eaux et de Montivilliers.

Dans la séance du 10 Floréal (30 avril), il est proposé de « régulariser la Marche des vaccineurs dans l'étendue du département par une instruction courte mais précise qui assure le succès de l'opération ». Blanche est alors invité « à vouloir bien rédiger pour la prochaine séance un Précis-manuel de la vaccination pour être adressé avec les tableaux aux officiers de santé vaccineurs commissionnés et autres du département ».

Blanche en fait une première lecture dans la séance du 24 Floréal (14 mai 1804). Au cours de la séance du 1er Prairial (21 mai), « *Blanche fait une seconde lecture de son manuel de la vaccination. Monsieur Roussel communique un Précis de la vaccination. Monsieur Blanche est chargé de rédiger définitivement pour la séance prochaine qui est fixée à jeudi, le manuel à adresser aux vaccinateurs du Département. En conséquence le travail présenté par Monsieur Roussel lui est remis pour le réunir au sien et faire du tout une rédaction définitive.* »

Dans la séance du 4 Prairial (24 mai), « *Monsieur Blanche fait une dernière lecture du Précis de la vaccination. La rédaction en est acceptée, & le Bureau délibère que Monsieur le Président le retirera par devers Monsieur Préfet, à l'effet de lui présenter cet ouvrage...* »³⁹

Nous avons pu consulter le texte de ce «*précis de la vaccination*» qui est en fait une «*Instruction des Membres du Bureau de Correspondance du Comité Central de vaccine (...) pour servir de réponse aux questions qui leur sont adressées.* »

Ce texte se décompose en onze questions-réponses se rapportant à la technique de la vaccination, aux modes de conservation du vaccin, aux traitements qui doivent accompagner l'opération, aux effets secondaires éventuels et à la qualité du vaccin. Il se termine par la recommandation suivante :

« *La vaccination de bras à bras est la plus sûre ; les vaccinateurs du Département sont invités à l'employer de préférence & à conduire dans les salles de vaccination des hospices les plus voisins des enfans sains et bien portans qui seront vaccinés par cette méthode certaine. Ils auront l'assurance à leur retour, d'emporter avec eux une source pure & féconde de ce fluide bienfaisant dont la propagation dans ce populeux Département est un devoir pour nous, comme elle est l'objet des plus vives sollicitudes d'un Magistrat philanthrope.* »⁴⁰

Le Bureau de Correspondance continua à se réunir régulièrement, recevant des observations ou des demandes de l'ensemble du département. Le 14 Brumaire an XIII (14 novembre 1804), par exemple, « *on lit une lettre des officiers de santé en chef de l'hôpital du Havre, par laquelle ils annoncent qu'il leur a été impossible de se livrer, vu les préparatifs de guerre, à la vaccination.* »

Ce même jour, « *Monsieur Le Noury Médecin, Vaccinateur pour le Canton d'Envermeu, fait part au bureau de deux vaccinations, les seules qu'il ait pu faire. Il se plaint fortement de l'insouciance des Maires, Juges de Paix, auxquels il a fait parvenir une circulaire imprimée,..., sans avoir pu obtenir ni liste nominative, ni renseignemens sur le nombre des individus de son canton qui n'ont point eu la petite vérole.* »

Des plaintes de ce type ne sont pas uniques et, lors de la séance du 28 frimaire an XIII (19 décembre 1804), où l'on s'occupe de la liste des nominations supplémentaires d'officiers de santé, « *le Bureau saisit cette occasion pour rappeler à M. le Préfet que l'envoi des listes de vaccination se fait avec beaucoup de lenteur, que les plaintes générales des officiers de santé contre les maires et les autorités locales, exigent de nouvelles mesures, et que l'approche des épidémies varioleuses, exige encore une nouvelle Proclamation de ce Magistrat, afin de réveiller l'apathie trop générale et solliciter le zèle de tous ceux qui doivent contribuer à rendre fructueuse la sollicitude avec laquelle ce Magistrat et tous les hommes instruits de son département désirent parvenir à l'extinction absolue du germe variolique.* »⁴¹

La dernière séance dont nous ayons la trace est celle du 9 Floréal an XIII (29 avril 1805), au cours de laquelle sont détaillés les envois des tableaux de vaccination pour les années IX à XIII.

Cette première impulsion donnée par le Préfet Beugnot semble avoir rencontré de trop nombreux obstacles pour qu'une telle organisation de la politique vaccinale puisse perdurer. Le comité central de Rouen semble avoir cessé ses fonctions vers 1806-1807, et ne semble pas avoir survécu au départ, le 21 mars 1806, du Préfet Jacques-Claude Beugnot. L'administration cessa de s'occuper de la vaccine et le fluide vaccin vint même à disparaître localement pendant quelques temps.

³⁹ ADSM, 5M225.

⁴⁰ ADSM, J 856

⁴¹ ADSM, 5M225

Nous avons retrouvé certains témoignages concernant cette période. Ainsi, le sous-préfet de l'arrondissement d'Yvetôt écrivait-il en mars 1813 :

« après ces premiers efforts et des progrès même assez avantageux, tout d'un coup on cessa de parler de la vaccine, sans doute d'autres affaires occupèrent tous les momens de l'administration supérieure, et tandis que de tems en tems on envoyait encore des listes assez nombreuses de sujets vaccinés dans cet arrondissement, les Rapports du Comité général de vaccine, nommaient à grand peine ce département comme ayant adopté cette méthode salutaire; encore dans ce Rapport pour l'année 1810, il n'y figure que pour 192 vaccinés et seulement par M. Blanche de Rouen... »⁴²

Louis-Pierre-Nicolas Giret Dupré, médecin à Rouen, dans le rapport sur la vaccine qu'il fit en mars 1813, nous apporte d'autres éléments :

« Conformément aux intentions du gouvernement, Mr le comte Beugnot, lors préfet de ce département, avait établi, en l'an douze, un comité de vaccine ; ce comité fut composé des médecins et des chirurgiens qui jouissaient le plus de la confiance publique et les membres qui le formaient ne pouvaient être mieux choisis ; mais ils furent trop nombreux ; la difficulté de se réunir, les autres occupations qui retenaient ailleurs la plupart d'entr'eux, leur fit négliger la vaccine. Le foyer vaccinal ne fut point entretenu; lorsqu'il arrivait quelque contestation au sujet de cette découverte, la plupart des membres du comité ne s'y trouvaient pas et des expériences très intéressantes constatées par ceux qui étaient présents, ne reçurent pas la publicité nécessaire pour former une base solide d'instruction. Le seul secrétaire Mr Robert et l'un des membres Mr Blanche ont fait tous leurs efforts pour remplir le but de l'institution du comité. Enfin il y a six ans que le comité a cessé ses fonctions et l'administration ne s'est plus occupée de la vaccine. »⁴³

En juillet 1812, une lettre du comité central de vaccine de Paris, destinée au Préfet de Seine Inférieure: le Comte Stanislas de Girardin, confirme que l'arrêté du 20 Nivôse an XII « est resté jusqu'à présent sans exécution » et conseille :

« Vous jugerez sans doute convenable de le mettre en vigueur, et vous ne devez pas douter de l'empressement avec lequel le Comité Central vous secondera dans tout ce que vous inspirera votre zèle pour la salutaire méthode de la Vaccine. »⁴⁴

Interrogeons-nous maintenant sur les causes de cette disparition de l'activité du comité de Rouen.

L'une d'elles concerne vraisemblablement les membres du comité eux-mêmes. Giret-Dupré, nous l'avons vu, signalait qu'ils étaient trop nombreux et trop occupés par leurs autres fonctions.

Le nouveau Préfet Girardin fit, en janvier 1813, une analyse semblable. Recherchant les motifs de cette indifférence, il écrit au Ministre de l'intérieur:

« Je crois qu'elle tient au soin que l'administration avait pris de composer le Bureau central des médecins les plus distingués par leurs talens et les plus recherchés par leurs connaissances »

Cette distinction n'étant que le résultat d'une longue expérience, « les membres du Bureau central étaient donc presque tous âgés et généralement (...), trop occupés pour consacrer une partie de leur tems à des réunions fréquentes et à un travail de bureau qui n'était nullement en rapport avec leur occupation journalière. »

Par ailleurs, même si le Comte de Girardin note que la vaccine n'a point eu dans son département « de contradiction prononcée », il est clair que les officiers de santé de bonne volonté avaient à lutter encore contre les croyances et les préjugés de la population.

Par exemple, on peut citer cette remarque de l'officier de santé Guillemont, en 1814 : « une grande partie - des habitants des campagnes - croit encore que si on n'avait point la petite vérole (parce qu'on doit l'avoir à leur croyance) on serait exposé à d'autres maladies ; ... »⁴⁵

⁴² ADSM, 5M225

⁴³ ADSM, 5M225

⁴⁴ ADSM, J 856

⁴⁵ ADSM, J 856

Il leur fallait encore faire face aux difficultés rencontrées pour conserver le fluide vaccin et au manque de soutien, sinon financier - les vaccinations n'étant pas rémunérées -, du moins humain.

On voit par exemple les chirurgiens de La Bouille demander au sous-préfet, pour dissuader le «vulgaire crédule » : « *nous pensons que pour atteindre ce but il serait nécessaire que vous invitassiez messieurs les curés à nous seconder de tous leurs moyens* »⁴⁶

Dans le même sens, dans son rapport de mars 1813, le sous-préfet de l'arrondissement d'Yvetôt fait au Préfet les propositions suivantes :

*« comme il est reconnu que les Ecclésiastiques ont, surtout dans les campagnes une bien plus grande influence sur les opinions de leurs paroissiens, il serait peut être très avantageux d'obtenir de son excellence monseigneur Le Cardinal archevêque de Rouen de vouloir bien inviter ADJ. Les curés et desservant à faire connaître les avantages de la vaccine, et à combattre le préjugé qui la fait considérer comme contraire aux principes Religieux. »*⁴⁷

Quoiqu'il en soit malgré les efforts de certains officiers de santé comme Blanche ou Giret-Dupré, qui maintinrent la vaccination dans notre région, il fallut attendre 1812 et la nomination du nouveau Préfet Stanislas de Girardin, pour voir les autorités locales se préoccuper à nouveau de la vaccine.

Nous raconterons plus tard la suite de l'histoire de la vaccination dans notre région. Disons simplement aujourd'hui que le Comte de Girardin prit un nouvel arrêté en juillet 1813 réorganisant le comité de vaccine du département et que cette nouvelle organisation aboutit avec le nouveau Préfet, le Comte de Kergariou, en juillet 1816.

Quant à Antoine-Louis Blanche, il semble avoir poursuivi son activité de propagateur de la vaccine jusqu'à l'âge de soixante ans, puisqu'il apparaît encore comme l'un des principaux vaccinoteurs à Rouen dans le tableau de 1812, avec Laumonier, Maury, Burel et Giret-Dupré. Par contre, pour 1813, seuls Giret et Valmont, chirurgien à Déville, sont nommés.

Il est probable que l'état de santé de Blanche ne lui permettait plus de poursuivre ses tournées de vaccination.

Antoine-Louis Blanche mourut le 3 mars 1816 dans sa maison du 7, rue des Bons Enfants.⁴⁸

Il laissait à sa femme et à ses enfants une fortune assez considérable, ainsi que plusieurs maisons sises rue des Capucins, rue du Mont et rue des Bons Enfants .⁴⁸ Outre sa fortune, il légua à notre ville un fils : Antoine-Emmanuel-Pascal Blanche, né en 1785 à Rouen, chirurgien, qui obtint son doctorat en médecine le 31 décembre 1806 à La Faculté de Médecine de Paris, sous la présidence de Fourcroy. Il fut médecin chef de l'Hospice Général, membre du conseil municipal et à l'origine de la création de l'Ecole de Médecine de Rouen.

En 1816, année de décès d'Antoine-Louis Blanche, le Comte de Kergariou, Préfet de Seine-Inférieure, prenait un nouvel arrêté relatif à l'organisation du comité pour la propagation de la vaccine. Le fils Blanche, médecin de la maison de détention, fut alors nommé en 4e position, après Gosseume, Lamauve et Flaubert, membre du comité de vaccine de Rouen. Il en devint quelques années plus tard le Président et le resta jusqu'à son décès en 1849.

Indéniablement, il avait ainsi répondu à son désir, exprime dans la dédicace de sa thèse de doctorat, de vouloir seconder son père dans ses travaux.⁴⁹

⁴⁶ ADSM 5M225. Lettre du 28 janvier 1813

⁴⁷ ADSM, 5M225

⁴⁸ ADSM, 3Q38 - 862

⁴⁹ ADSM, J 855,